

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 3 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Monique DINET, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Laurent BROCHET à Marie Lise LHOMET, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Monique DINET à Thierry MARCJAN, Cédric PERRIN à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 octobre	Le 28 octobre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-08-03 Service assainissement-Avenant marché de travaux pour la mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars
Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

*Vu la délibération n° 2015-06-09 du 17 septembre 2016 ;
Vu le PV de la CAO du 27 octobre 2016 ;*

Une consultation a été lancée fin 2015 pour des travaux de mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars. Ceux-ci ont été attribués à l'entreprise Roger Martin pour un montant de 444 609,60 euros HT.

Lors de l'exécution, les quantités de matériaux ou de prestations réalisées réellement par rapport aux détails estimatifs ont été modifiées (création de branchements supplémentaires pour futures habitations).

De plus, il a fallu engager des prestations complémentaires pour :

- la réparation du réseau d'eaux pluviales de la rue de Boron en prévision de la reprise complète des trottoirs de la rue de Boron par la commune.
- la dépose et décalage d'un collecteur pluvial sur un tronçon de rue trop étroite.

Ces travaux sont des sujétions techniques imprévues au marché initial.

Il est proposé de valider l'avenant financier de + 40 412,94 euros HT soit + 9,09 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **de valider les différents avenants ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 08 NOV. 2016

Le Président,